



Doc. 14571
26 juin 2018

Traitement extraterritorial des demandes d'asile et création de centres d'accueil sûrs pour les réfugiés à l'étranger

Amendement¹ n° 6

M. Andrej HUNKO, Allemagne, Groupe pour la gauche unitaire européenne
Mme Ulla SANDBÆK, Danemark, Groupe pour la gauche unitaire européenne
M. Henk OVERBEEK, Pays-Bas, Groupe pour la gauche unitaire européenne
Mme Tineke STRIK, Pays-Bas, Groupe des socialistes, démocrates et verts
Mme Ioanneta KAVVADIA, Grèce, Groupe pour la gauche unitaire européenne
M. Georgios PSYCHOGIOS, Grèce, Groupe pour la gauche unitaire européenne

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 8, insérer la phrase suivante:

«Cet exemple montre que de tels programmes peuvent améliorer la situation des réfugiés et des demandeurs d'asile, mais uniquement s'ils bénéficient d'un soutien substantiel de la part des États.»

Déposé par:

HUNKO Andrej, Allemagne, GUE
KAVVADIA Ioanneta, Grèce, GUE
OVERBEEK Henk, Pays-Bas, GUE
PSYCHOGIOS Georgios, Grèce, GUE
SANDBÆK Ulla, Danemark, GUE
STRIK Tineke, Pays-Bas, SOC

1. 2018 - Troisième partie de session

